COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an 2025 et le 29 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la mairie sous la présidence de Monsieur THOUVENIN Daniel, Maire.

Etaient Présents : M. THOUVENIN Daniel, Maire, Mmes : ADRIEN Françoise, CHARTRE Jacqueline, PICARD Dominique, TERTERRE Sandrine, MM : BUCAMP Daniel, CARDINAUD Pascal, GORA Robert, KEREC Stéphane, WINTER Thierry
Absent ayant donné procuration : M. NEURY Jean-Pierre à Mme PICARD Dominique
Absent(s) : Mmes : BEAUDENUIT Anne-Laure, CREQUINE Elisabeth, LOMBARDO Lucy, M. KRYSZTOFORSKI François-Xavier
Secrétaire : Mme TERTERRE Sandrine

SOMMAIRE

- Rue des Binades : Attribution du marché de travaux pour la réfection de voirie et de gestion des eaux pluviales
- Diverses informations administratives

APPROBATION DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE DES BINADES réf : D-2025-0019

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de réfection de voirie et de gestion des eaux pluviales de la rue des Binades, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.
Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales et sur le profil acheteur de la commune le 27 février 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 28 mars 2025 à 12h. Cinq offres ont été déposées dans les délais, 1 entreprise s'est excusée de ne pas avoir remis d'offre.
Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 22 avril 2025 à 15 heures afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection valant règlement de consultation.
Après examen des pièces de chaque offre fournie par les candidats, Il est précisé les informations suivantes :
- certaines quantités du cadre DPGF ont été modifiées par une entreprise,
- le prix n° 2.4.10 "création d'un bassin d'infiltration enterré d'environ 36 m3 de volume utile" semble anormalement bas par l'entreprise la moins disante ; une demande de confirmation de prix avec un sous détail a été demandée le 22 avril 2025.

Considérant que le sous détail n° 2.4.10 "création d'un bassin d'infiltration enterré d'environ 36 m3 de volume utile" présenté par l'entreprise la moins disante semble anormalement bas,
La commission d'appel d'offres, au regard du rapport d'analyse des offres et des critères de sélection, propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise EUROVIA pour un marché de travaux s'élevant à 105.700,00 € HT (126.840,00 € TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- décide de retenir la proposition de la commission d'appel d'offres,
- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise EUROVIA (rue du onze octobre - 45400 Fleury-les-Aubrais) s'élevant à 105.700,00 € HT (126.840,00 € TTC),
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce marché,
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2025

DIVERSES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Camion Renault Mascott : A la suite de plusieurs offres de reprise, il sera vendu au prix de 900 €.

Aire de jeux Blonds épis : M. Bucamp précise au Conseil que la tyrolienne est inaccessible par mesure de sécurité.

Conseil municipal : Il se tiendra le lundi 23 juin 2025 à 19 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

Le Maire, *Daniel THOUVENIN*	*Le secrétaire de séance,* *Mme Sandrine TERTERRE*